

Inscription des étudiants autorisés à s'inscrire via Études en France

Ce guide concerne uniquement les candidats admis en **Master** à la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille Université via **Études en France (Campus France)**.

Étape 1 : Confirmation de votre admission

Vous avez reçu une proposition d'admission sur la plateforme **Études en France**.

Après avoir accepté définitivement cette proposition, vous avez reçu un courriel du Bureau des Masters vous communiquant les modalités de votre inscription administrative.

Étape 2 : Préparer votre dossier d'inscription

Avant de vous présenter au Bureau des Masters, préparez l'ensemble des documents nécessaires.

Pièces à fournir :

- **Attestation d'autorisation d'inscription** (téléchargeable sur la plateforme Campus France)
- **Pièce officielle d'identité** avec photo en cours de validité (CNI/Passeport/Titre de séjour)
- Attestation d'inscription ou d'exonération de la **Contribution Vie Etudiante** et de **Campus** : **CVEC**
- **Photo** d'identité récente
- Copie du **Baccalauréat** + traduction
- Copie du **dernier diplôme obtenu** (ou l'attestation de réussite) + traduction
- Si différent, **copie du diplôme qui permet de candidater en Master** (ou l'attestation de réussite) + traduction
- **Attestation de responsabilité civile** au nom et prénom de l'étudiant couvrant l'étudiant pour l'année universitaire en cours (à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, banque, certaines mutuelle étudiantes)
- Formulaire « **Autorisation de cession de droit à l'image** » (annexe 1)
- **Pour les étudiants qui bénéficie d'une exonération des droits différenciés** : Le justificatif en fonction de la situation (annexe 2)

Paielement :

Le **règlement des droits d'inscription** s'effectue le jour de votre inscription uniquement par **carte bancaire** ou par **chèque**.

Tarifs :

Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : 105€

Droits d'inscription :

Votre situation	Droits d'inscription (Master)
Étudiant français, européen ou non soumis aux droits différenciés	255 €
Étudiant extra-communautaire soumis aux droits différenciés sans exonération (paye 100%)	3 950 €

Vous avez un doute sur votre situation ?

Pour connaître les étudiants concernés par les droits différenciés, les critères de non-assujettissement et les possibilités d'exonération, consultez la page officielle d'Aix-Marseille Université : **Droits d'inscription différenciés – AMU**

Si vous êtes soumis aux droits d'inscription différenciés, le paiement reste exigible au moment de l'inscription administrative, même si vous avez demandé l'examen de votre situation et le paiement en trois échéances n'est pas autorisé.

Étape 3 : Se présenter à la scolarité-Bureau des Masters avec votre dossier d'inscription

Objectif : finaliser votre inscription auprès du Bureau des Masters. **Avant de vous déplacer, vérifiez que votre dossier est complet.**
L'absence d'une pièce justificative ou d'un moyen de paiement peut empêcher la finalisation de votre inscription administrative.



Du 01 au 10 septembre 2026

Passé ce délai, aucune inscription administrative ne pourra être effectuée.

Les inscriptions s'effectuent **uniquement en présentiel sans rendez-vous** aux horaires suivants :

Jour	Horaires
Lundi	9 h 00 – 11 h 00 / 13 h 00 – 15 h 00
Mardi	9 h 00 – 11 h 00 / 13 h 00 – 15 h 00
Mercredi	9 h 00 – 11 h 00 (<i>fermé l'après-midi</i>)
Jeudi	9 h 00 – 11 h 00 / 13 h 00 – 15 h 00
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00 / 13 h 00 – 15 h 00

Lieu :

Service scolarité - Bureau des Masters

Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

27 bd Jean Moulin - 13005 Marseille

[Plans et accès](#)

Aucune inscription ne pourra être réalisée au-delà du 10 septembre 2026.

Le bureau des Masters procède à votre inscription administrative et si votre dossier est complet (pièces justificatives + paiement) votre certificat de scolarité est édité.

Étape 4 – Activer votre Environnement Numérique de Travail (ENT)

Objectif : accéder à vos services numériques.

A l'issue de cette inscription administrative vous devrez activer votre **Environnement Numérique de Travail (ENT)** à l'aide des identifiants de connexion que vous recevrez dans l'email de confirmation sur l'adresse mail que vous aurez fourni lors de l'inscription. [Consultez le tutoriel](#) pour l'activation de votre environnement numérique de travail (ENT).

Étape 5 : Faire la demande de votre carte étudiante

Après l'édition de votre certificat de scolarité vous pourrez directement depuis votre **ENT** en cliquant sur l'icône

Vous devrez alors remplir « **le formulaire en ligne** » puis



ensuite effectuer votre demande de carte étudiante
« Ma carte AMU »

enregistrer la demande :

Une fois votre demande de carte effectuée dans **Ma Carte AMU**, celle-ci est transmise au Bureau des Masters pour validation. Après validation (uniquement possible si le certificat de scolarité est disponible dans votre ENT) par le bureau des Masters, les cartes sont commandées par lot puis fabriquées. Ce processus peut prendre plusieurs jours : la commande n'est donc pas forcément effectuée le jour même où vous faites votre demande.

Important : n'activez pas votre carte avant de l'avoir récupérée.

Même si l'application vous en donne la possibilité, **n'activez pas votre carte tant que vous n'avez pas été informé(e) de sa disponibilité**. Une activation anticipée peut retarder le traitement de votre dossier et la mise à disposition de votre carte.

Lorsque votre carte sera arrivée au Bureau des Masters, son statut sera mis à jour dans **Ma Carte AMU**. Une **date de livraison** apparaîtra : cela signifie que votre carte est disponible et que vous pouvez venir la récupérer.

Le jour du retrait, présentez-vous avec votre **certificat de scolarité** et une **pièce d'identité**.

Si votre carte n'est pas encore activée au moment du retrait, vous pourrez l'activer à ce moment-là.

Étape 6 – Procéder à votre inscription pédagogique

Le département des Masters vous informera des modalités d'inscription pédagogique (IP) à l'issue de l'inscription administrative (IA).

Pour toute information relative aux inscriptions pédagogiques, contactez directement le département des Masters : smpm-dpt-masters@univ-amu.fr

L'inscription est considérée comme définitivement finalisée uniquement après la signature de votre contrat pédagogique, dont les modalités vous seront transmises par le département des masters

Récapitulatif des mails d'assistance

Vous avez un problème concernant :	Contact :
L'activation ENT	dirnum-campus-timone-contact@univ-amu.fr
Candidats en situation de handicap	dvec-bve-mh-campus-timone@univ-amu.fr
Les pièces justificatives	smpm-scol-masters@univ-amu.fr
L'inscription pédagogique	smpm-dpt-masters@univ-amu.fr

AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Tél : Email :

☐ **majeur** et en capacité de signer ce formulaire en mon nom.

☐ en qualité de père ☐ en qualité de mère ☐ en qualité de représentant légal de mon enfant **mineur** :

Nom : Prénom :

Date de naissance.....

☐ autorise

☐ n'autorise pas

le président d'Aix-Marseille Université ou son représentant

Jardin du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13284 Marseille Cedex 07

à me/le filmer ou me/le photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne d'Aix-Marseille Université, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'évènements
- Publicité ayant pour objet la promotion d'Aix-Marseille Université et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants,...)

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature

Conformément à la réglementation applicable, à savoir le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) (2016/679 du 17 avril 2016) et la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez du droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au DPO d'AMU (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/donnees-personnelles-et-saisine-du-dpo>). »

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES AUX ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES - LISTE 2

Année 2026-2027

(Pour les étudiants internationaux hors Union Européenne et hors Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco)
(Sworn statement for foreign students from outside the European Union, the European Economic Area, Switzerland, Andorra, Monaco)

Si la copie du titre de séjour vous est réclamée, cette demande a pour objectif de vérifier le cas échéant, le bénéfice d'une exonération des droits différenciés.

Situation	Pièces justificatives à fournir
Etudiant inscrit en France en 2018/2019 - dans un établissement public français d'enseignement supérieur, - dans un Centre de Français Langue Etrangère, - pour préparer un diplôme national ou diplôme d'établissement	Copie d'un justificatif d'inscription administrative en 2018/2019 (carte étudiant, certificat de scolarité, autre document attestant une inscription) si vous n'étiez pas inscrit à amU.
Etudiant inscrit à amU au moins une fois durant les périodes de 2019/20 à 2021/22	Copie d'un justificatif d'inscription administrative durant les périodes de 2019/20 à 2021/22 (certificat de scolarité, autre document attestant une inscription)
Etudiant inscrit à AMU au moins une fois durant les périodes de 2022/23 à 2024/25 et ayant une nationalité extracommunautaire faisant partie de la liste des pays exonérés partiellement par AMU	Copie d'un justificatif d'inscription administrative durant les périodes de 2022/23 à 2024/25 (certificat de scolarité, autre document attestant une inscription)
Membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse	Copie du titre de séjour portant la mention : « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE/SUISSE » OU « carte de séjour - Directive 2004/38/CE ».
Etudiant Québécois	Copie du passeport canadien en cours de validité (le jour de l'inscription) Copie de la carte d'assurance maladie québécoise
Résident longue durée titulaire d'une carte de résident	Copie du titre de séjour portant la mention « carte de résident » : « carte de résident de longue durée - UE » ou « certificat de résident algérien de 10 ans »
Etudiant mineur descendant direct d'un résident de longue durée ou à charge d'un résident longue durée	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de rattachement de l'étudiant (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille)
Fiscalement domicilié en France Ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France dans les 2 cas depuis au moins 2 ans au 01/01/2026	Copie des 2 avis d'imposition 2024-2025 portant respectivement sur les revenus 2023-2024 (ou avis de situation déclarative) - de l'étudiant - En cas de rattachement joindre en plus la déclaration des revenus du foyer fiscal auquel la personne est rattachée et sur laquelle son état civil doit être mentionnée
Bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire	Copie du titre de séjour portant la mention : « réfugié » ou « protection subsidiaire » / carte de résident portant la mention « réfugié » suivie de la nationalité ou « protection subsidiaire »
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire	Mêmes pièces justificatives ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Bénéficiaire d'une exonération totale ou partielle d'Ambassade	Copie de la décision d'exonération de l'Ambassade
Bénéficiaire d'une bourse du Gouvernement Français (BGF)	Copie de la décision d'attribution de bourse
Bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (BCS)	Copie de la décision d'attribution de bourse